

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 AVRIL 2018**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 13/04/2018  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 10  
Pouvoir 1  
Votants 11

Le dix-huit avril de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Gérard CAMBON, Catherine STUCK, Patrick BURRIAND, Christian JOLLY, Nathalie LYONNE, Anne Laure ROUQUAIROL, Alexandre PICAT, Christian MATHIEU.

Excusés : Alexis BOUCHERAND, Véronique SCARINGELLA, Brahim BASRI, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI donne pouvoir à Ghislaine ZAMORA,

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

**1: Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :** questions et observations.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2- Délibération concernant la demande d'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public**

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public formulée afin de proposer des cours collectifs gratuits d'éducation canine une fois par mois (le dernier samedi de chaque mois sauf aux mois d'août et de décembre) de 10h à 11h45 sauf en cas d'intempéries sur le domaine public de la commune de l'Albenc, route de la scierie, ZA de l'Etournel;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-6,

Madame le Maire expose qu'une convention d'occupation doit être établie afin de régir l'occupation du terrain situé Zone artisanale de l'Etournel à l'Albenc.

Pour cela, elle indique que l'éducateur canin souhaite installer un filet à moutons pour clôturer l'espace ainsi que des agrès d'agility devant demeurer amovibles.

Cette autorisation est sollicitée jusqu'au 31 décembre 2018.

Madame le Maire précise que le terrain et ses abords devront être tenus en constant état de propreté par l'exploitante. Les déchets de toutes natures ne devront, en aucun cas, être jetés sur la voie publique. Des cendriers et poubelles devront être installés à l'extérieur par l'exploitante.

Toutes les installations prévues par la présente autorisation devront être retirées à la fin de l'exploitation du terrain pour l'activité d'éducation canine. Toute sonorisation est interdite. Il appartient au permissionnaire de veiller à ce que l'exploitation de du terrain ne trouble pas le repos et la tranquillité des habitations environnantes.

L'exploitant est seul responsable tant envers la commune qu'envers les tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de ces installations et activités.

Madame le Maire demande au conseil municipal de :

- l'autoriser à signer la convention
- décider de faire application, en vertu de l'article L 2125-1 CG3P, de l'exception au principe de non gratuité de l'occupation privative du domaine public.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de l'Albenc décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public
- de faire application de l'exception au principe de non gratuité de l'occupation privative du domaine public

### **3- Délibération concernant l'autorisation de Madame le Maire à signer la convention des frais de participation au Centre Médico Scolaire de St Marcellin pour 2017-2018**

La Maire indique au conseil municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) de Saint Marcellin est une institution dépendant du Ministère de l'Education Nationale, regroupant une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et d'un secrétaire médico-scolaire.

Ce centre, basé à St Marcellin, a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre parents et enseignants.

La ville de St Marcellin sollicite une participation financière auprès des communes dont sont originaires les élèves inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement.

Par convention, elle fixe à 0,54 € par élève x 183 élèves : soit 98,82 euros au total.

Elle demande en effet, au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et à acquitter la somme de 98,82 € au Centre Médico-Scolaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

Prend acte et autorise la Maire à signer la convention avec le Centre Médico-Scolaire de St Marcellin pour l'année 2017-2018.

### **4 – Infos diverses :**

- 90 ampoules LED ont été mises à notre disposition par la Communauté de Communes. Elles seront distribuées par 2 à partir du 11 juin aux personnes qui en feront la demande jusqu'à épuisement des stocks.
- Les dotations de l'Etat sont sensiblement les mêmes pour cette année.

- Un logiciel de gestion du cimetière va venir compléter le système de gestion de la commune.
- Réunion publique sur le PLU, mercredi 25 avril 2018 à 20h00.
- Samedi 28 avril, journée aménagement.
- Compte-rendus des différentes commissions de l'intercommunalité :

Agricole : promotion de l'agriculture. Optimiser les terrains existants industriels pour ne pas grignoter les terrains cultivables.

844 exploitations et 22 500 hectares cultivables. Charte forestière. Semaine du goût .S.E.N.U.R.A (Station d'Expérimentation Nucicole Rhône Alpes).

RH de la communauté de communes: Travail sur l'harmonisation des salaires et nouveau règlement indemnitaire. Grande disparité de traitements et tentative de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) après étude des missions et des fonctions des agents.

Culture : Ecoles de musique et lecture publique, activités culturelles. Travail d'égalisation des tarifs sur les différentes écoles de musiques intercommunales. Mises à disposition des dumistes pour l'éducation musicale dans les écoles pour un plus grand nombre de classes. 15 bibliothèques ou médiathèques sur notre territoire. Quelles solutions peuvent être apportées pour donner envie aux ados de fréquenter les bibliothèques ?

THD : Mise en place des Nœuds de Raccordement Optiques sur la communauté de communes (centrale de la fibre optique). Proposition d'en mettre un sur la commune de L'Albenc en discussion.

Economie : Travail pour favoriser le commerce. Financements pour aider des commerçants ou l'implantation de nouveaux commerces.

Mobilité : Vélo-route, tourisme, transport. Difficultés de correspondances du Transisère vers les lignes du Voironnais. Mise en place d'un test Transport Inter Cité de Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Vérand avec des chauffeurs bénévoles les jours de marché.

Ordures ménagères : Mise en place d'une police intercommunale pour limiter les décharges sauvages et améliorer la propreté des points propres.

Réunion sur le projet de territoire : état des lieux de l'économie du territoire.

- Prochain Conseil municipal le mercredi 30 mai 2018 à 20h